

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE du 25 Juin 2014

Délibération N° 25/06/2014 02

**MOTION RELATIVE A LA GESTION DE LA SCARPE CANALISEE**

=====

L'an deux mille quatorze, le 25 Juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Nicolas DESFACHELLE en suite de convocation en date du 19 Juin 2014 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Étaient présents** : Nicolas DESFACHELLE, Sandrine BLUHM, Christophe LOURME, Laurence FACHAUX-CAVROS, Nicolas KUSMIEREK, Lise-Marie MARTEL, Philippe MERCIER, Karine ZAJAC, Fabrice CAPRON, Fatima ATTINI, Christian BEHARELLE, Stéphane DELOBBEL, Frédéric HOUPLAIN, Jean-Pierre DELEURY, Colette JOURDIN, Monique MOREL, Christophe COUPARD, Marie-Josée MISTRAL, Pierre-Marie SOUILLARD, Marie FICHELLE, Serge BRUNEAU, Caroline LANTOINE, Marc LABUR, Sébastien THELLIER, Danièle LOTH, Thierry PLOUVIEZ, Cindy MARTEL-CAUDRON

**Étaient absentes excusées** :

Mme Nathalie CARTIGNY qui a donné procuration à Mme Lise-Marie MARTEL  
Mme Béatrice WOZNIAK qui a donné procuration à Mme Fatima ATTINI

**Était absent** :

Mme Danièle LOTH est élue Secrétaire.

La séance ouverte, M. le Président donne lecture du rapport ci-après :

« Je vous propose l'adoption de la motion suivante :

« En 2011, la Communauté Urbaine d'Arras a souhaité mettre en place une expérimentation de décentralisation de la Scarpe canalisée d'Arras à Fampoux, par une convention avec les Voies Navigables de France (VNF).

C'est dans ce cadre que d'importants travaux de requalification des berges ont été réalisés. A l'issue de 2 années d'expérimentation, la Communauté Urbaine s'apprête à mettre un terme à cette convention. VNF va donc reprendre la gestion de la Scarpe.

Or, il apparaît au travers des propos de Monsieur DEFRESNES, directeur de VNF que l'intervention sur cette voie d'eau ne constitue absolument pas une priorité pour cet établissement.

Compte tenu de son envasement lié à la raréfaction du trafic fluvial et au déficit d'entretien de la Scarpe rivière, la situation de ce canal est très alarmante. Sans une action forte et rapide des pouvoirs publics, elle va continuer à se dégrader alors même que les enjeux économiques et hydrologiques que représente ce canal apparaissent primordiaux pour notre territoire.

En effet, au delà de ses atouts touristiques, culturels et de loisirs, la Scarpe est avant tout une voie d'eau qui est génératrice de risques d'inondation, d'autant plus prégnants si une gestion globale avec l'ensemble des acteurs concernés n'est pas mise en place.

Par ailleurs, la loi MAPAM du 27/01/2014 transfère aux intercommunalités, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations. Ainsi, la communauté urbaine qui est sur le point de renoncer à sa capacité d'intervention sur la Scarpe va devenir d'ici 18 mois en charge de cette compétence.

C'est pourquoi, au regard de l'ensemble de ces éléments, le conseil municipal

- regrette la décision de la communauté urbaine d'Arras de mettre fin à l'expérimentation de décentralisation de la Scarpe canalisée,
- fait part de sa vive préoccupation quant au devenir de cette voie d'eau et des conséquences économiques et hydrologiques à court terme liées à l'absence d'entretien
- et sollicite la réunion de l'ensemble des acteurs concernés sous l'autorité de Monsieur le Préfet du Pas de Calais afin d'envisager un autre avenir pour la Scarpe. »

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**Certifié exécutoire compte tenu de la  
transmission en Préfecture le  
et de la publication le 26 Juin 2014  
Extrait certifié conforme à l'original  
Nicolas DESFACHELLE  
Maire,**

